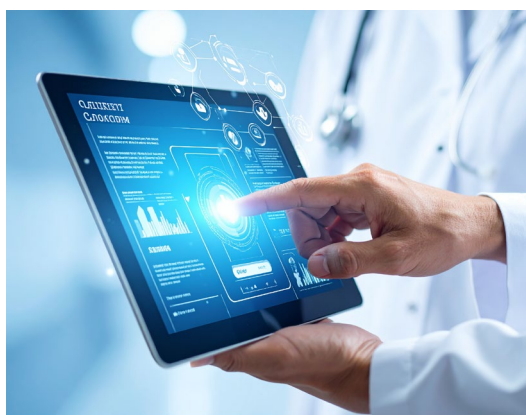


JurisMedX

Fiche pratique

Principaux aspects juridiques des erreurs médicales en droit suisse



Laurence Petoud – Référente juridique
CAS Droits des patients & santé publique
www.JurisMedX.ch
29 septembre 2025



"Ce document est protégé par copyright. Son contenu est issu d'un travail original et ne peut être utilisé sans autorisation."



MedLegalFlow

Bienvenue dans **MedLegalFlow**, la méthode qui transforme l'approche du droit médical en un raisonnement clair et structuré. Avec cette approche, vous apprendrez à manier les règles juridiques avec précision et à appliquer le syllogisme juridique de façon efficace.

Grâce à une logique fluide et stratégique, vous maîtriserez enfin le raisonnement médical et juridique sans vous laisser submerger par la complexité des textes de loi.

Découvrez une ressource complète et interactive sur le droit médical et les droits des patients

Que vous soyez étudiant, professionnel de santé ou simplement curieux d'en savoir plus sur le droit des patients, cette banque de documents vous accompagne à chaque étape de votre apprentissage et de votre perfectionnement.

Accédez à une diversité de formats pédagogiques adaptés à tous les niveaux :

- ✓ **Quizz et QCM** progressifs pour tester vos connaissances
- ✓ **Cas pratiques** avec et sans analyse pour affiner votre raisonnement juridique
- ✓ **Fiches pratiques** claires et synthétiques pour une compréhension rapide
- ✓ **Cartes mentales et flash cards** pour mémoriser efficacement les notions clés
- ✓ **Notes de cours enrichies** tirées d'une préparation approfondie au CAS en droit des patients et de la santé publique

Pensé pour allier théorie et mise en application, cet ensemble vous offre un outil précieux dans votre démarche d'apprentissage et dans votre pratique professionnelle.

🔍 Transformez votre approche du droit médical grâce à une méthode structurée, dynamique et interactive !

Ce fichier est bien plus qu'un simple recueil de ressources : c'est une véritable invitation à explorer, à réfléchir, et à se dépasser. Quizz stimulants, cas pratiques captivants, analyses approfondies... Chaque section a été soigneusement conçue pour éveiller votre curiosité et affûter vos compétences.

Que vous soyez ici pour tester vos connaissances, affronter des scénarios réalistes ou plonger au cœur de la réflexion critique, vous êtes au bon endroit.

Préparez-vous à relever des défis intellectuels, à affiner vos raisonnements, et à construire les bases solides de votre maîtrise.

Le but du jeu ? Apprendre, progresser et — pourquoi pas — s'amuser un peu en chemin.

Alors, laissez-vous guider et découvrez tout ce que cette œuvre a à vous offrir.

Bonne exploration, et surtout... bon courage !



Table des matières

I.	Introduction	3
II.	Évolution récente du droit médical	3
III.	Responsabilité civile	3
IV.	Responsabilité pénale	3
V.	Défaut de consentement éclairé	4
VI.	Réglementation administrative	4
VII.	Règles professionnelles et déontologie	4
VIII.	Aspects psychologiques et pratiques	4
IX.	Tableau récapitulatif des articles cités	4



"Cette instruction vise à définir les aspects juridiques majeurs liés aux erreurs médicales et les conséquences possibles en droit suisse. Elle couvre les responsabilités civiles, pénales, administratives et déontologiques ainsi que l'obligation du consentement éclairé. Toute personne souhaitant approfondir ces points ou consulter des cas concrets peut se référer aux ressources disponibles www.JurisMedX.ch ou demander un accompagnement spécifique.

I. Introduction

Les erreurs médicales en droit suisse englobent plusieurs aspects juridiques clés, notamment la responsabilité civile, pénale, le consentement éclairé, ainsi que la réglementation administrative et la déontologie médicale. Ces dimensions définissent les obligations des médecins, les infractions possibles, et les sanctions applicables en cas de manquements.

- Responsabilité civile : Fondée sur les articles [394ss CO](#) (contrat de soins) et [41ss CO](#) (acte illicite), elle impose au médecin une obligation de moyens sans garantie de résultat, sauf exceptions. La réparation pécuniaire vise les patients, leurs proches ou les assureurs.
- Responsabilité pénale : Elle couvre des infractions telles que l'homicide ou les lésions corporelles par négligence, la violation du secret professionnel et le faux certificat médical, sanctionnées par des amendes, des peines de prison ou le retrait du droit de pratique.
- Consentement éclairé : Toute atteinte à l'intégrité corporelle sans consentement conforme à l'article [28 al. 2 CC](#) est illicite. Le médecin doit informer le patient des risques et obtenir son consentement éclairé, faute de quoi sa responsabilité peut être engagée même si l'acte est techniquement correct.
- Réglementation administrative et déontologie : La surveillance est assurée par le médecin cantonal, les commissions de discipline, la FMH et les sociétés cantonales de médecine. Les sanctions vont de l'avertissement au retrait définitif du droit de pratique ou du titre FMH.

II. Évolution récente du droit médical

- Augmentation des litiges médicaux en raison de la **juridicisation** croissante de la société.
- Influence anglo-saxonne, mais la Suisse reste différente des États-Unis (absence de **punitive damages** et de jury civil).
- Complexité accrue des règles médicales et médiatisation des affaires.

III. Responsabilité civile

- **Fondement juridique** : Articles [394ss CO](#) (contrat de soins) et [41ss CO](#) (acte illicite).
- **Obligation de moyens** : Le médecin doit mettre en œuvre tous les moyens nécessaires, mais n'a pas d'obligation de résultat.
- **Sanctions** : Réparation pécuniaire du dommage causé au patient, à ses proches ou aux assureurs.

IV. Responsabilité pénale

- **Infractions possibles** :
 - **Homicide ou lésions corporelles par négligence** (art. [117](#) et [125 CPS](#)).
 - **Violation du secret professionnel** (art. [321 CPS](#)).
 - **Faux certificat médical** (art. [318 CPS](#)).
- **Sanctions** : Amende, peine de prison, retrait du droit de pratique.



V. Défaut de consentement éclairé

- **Fondement** : Toute atteinte à l'intégrité corporelle est en principe contraire au droit (art. [28 al. 2 CC](#)).
- **Obligation du médecin** : Informer le patient des risques et obtenir son consentement éclairé.
- Le médecin doit prouver que le patient a donné un **consentement éclairé**.
- **Conséquences** : Si le consentement est insuffisant, le médecin peut être tenu responsable même si l'acte médical a été techniquement bien exécuté.

VI. Réglementation administrative

- **Autorités compétentes** : Médecin cantonal, commissions de surveillance.
- **Sanctions** : Avertissement, blâme, amende, retrait temporaire ou définitif du droit de pratique.

VII. Règles professionnelles et déontologie

- **Organismes concernés** : FMH, sociétés cantonales de médecine.
- **Sanctions** : Blâme, amende, suspension, retrait du titre FMH

VIII. Aspects psychologiques et pratiques

- Importance de la **relation de confiance** entre le médecin et le patient.
- Une bonne **communication** peut éviter des litiges.
- En cas de plainte, le médecin doit **éviter les écrits inconsidérés** et **préserver le secret médical**.

IX. Tableau récapitulatif des articles cités

Aspect juridique	Articles de lois cités
Responsabilité civile	Articles 394ss CO (contrat de soins), 41ss CO (acte illicite)
Responsabilité pénale	Articles 117 et 125 CPS (homicide ou lésions corporelles par négligence), 321 CPS (violation du secret professionnel), 318 CPS (faux certificat médical)
Défaut de consentement éclairé	Article 28 al. 2 CC (atteinte à l'intégrité corporelle)
Réglementation administrative	Surveillance par le médecin cantonal et les commissions de discipline. Sanctions possibles : avertissement, amende, retrait du droit de pratique.
Règles professionnelles et déontologie	Encadrée par la FMH et les sociétés cantonales de médecine. Sanctions internes : blâme, amende, retrait du titre FMH 1.

Annexes :

- Carte mentale synthétique
- Carte mentale pédagogique